

# L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

## UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE ET DURABLE

La gestion forestière menée par l'ONF repose sur les 3 fonctions de la forêt :

- fonction économique, avec une production de bois qui permet d'alimenter toute une filière, pourvoyeuse d'emplois diversifiés et nombreux ;
- fonction écologique, avec la préservation de la biodiversité, des milieux et des habitats, des sols, des paysages...
- fonction sociale, en offrant des équipements suffisants en nombre et en qualité (parcours pédagogiques, sentiers...).

En cela, la gestion forestière est dite multifonctionnelle. Elle est menée de façon durable par l'Office national des forêts, pour les générations futures. Cette gestion forestière durable est garantie par la certification PEFC.

## L'AGENCE TERRITORIALE D'ALENÇON, EN BREF

L'agence territoriale ONF d'Alençon couvre les 3 départements Orne, Manche, Calvados et gère :

- > 30 000 ha de forêts domaniales (appartenant à l'État) ;
- > 3 300 ha de forêts des collectivités (communes, départements) ou appartenant à des établissements publics (ex : Conservatoire du Littoral...);
- > 580 ha de forêts privées sous convention avec l'ONF.

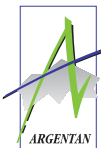
Ces 33 880 ha représentent 21 % de l'ensemble des forêts du territoire Orne-Manche-Calvados.

L'agence est composée d'un siège situé à Alençon et de 4 Unités territoriales dont celle du Bocage qui comprend entre autres la forêt domaniale de Gouffern.

# LA FORÊT DOMANIALE DE GOUFFERN



RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.ONF.FR](http://WWW.ONF.FR)



Scannez pour retrouver Gouffern sur internet

## AU FIL DU TEMPS...

De tous temps, la forêt dite de Gouffern ou d'Argentan apparaît divisée en 2 parties par la vallée de l'Ure : au nord la grande forêt, au sud la petite forêt. Issue de la forêt royale appelée Foresta de Goffier (puis Gouffrey au XVIIIème siècle), elle devient en partie domaniale, en 1924 (pour la partie située au nord) et en 1936 (pour la partie située au sud). De par le passé, ces 2 massifs ont subi une surexploitation ; l'acquisition de 1936 par l'État a d'ailleurs sauvé cette partie de la forêt d'une exploitation de la totalité des arbres.

Les 2 massifs domaniaux ont ensuite été regroupés en 1980 en une seule forêt domaniale (944 ha), dite forêt domaniale de Gouffern.

Cette forêt domaniale est constituée en grande majorité de feuillus (Chêne et Hêtre), accompagnés par endroits de résineux. Au sud de Petite Gouffern, la richesse du sol permet le développement d'une grande diversité d'essences (Chêne pédonculé, Frêne, Merisier...).

C'est la seule forêt, du territoire géré par l'Agence territoriale ONF d'Alençon, à accueillir la chênaie pédonculée subatlantique, à Primevère élevée. La Jonquille et l'Aspergette sont aussi deux plantes caractéristiques de Gouffern.

Les usagers de la forêt l'apprécient pour ses paysages et sa tranquillité, que l'on doit à l'absence de route forestière ouverte à la circulation automobile.



Agence territoriale d'Alençon  
36, rue Saint-Blaise  
61000 Alençon  
Juin 2017  
Photos ONF  
Réalisation et impression : Imprimerie ONF Fontainebleau



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

PEFC 16-4-1 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

# ARGENTAN - ORNE

Située au cœur de l'Orne, à 2 h de Paris et à 45 mn de Caen, traversée par le fleuve Orne et protégée par les forêts d'Écouves et de Gouffern, la ville d'Argentan offre le cadre de vie agréable d'une cité à dimension humaine qui a su valoriser son cadre naturel.

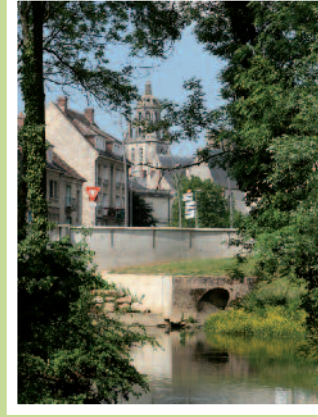
Terre d'élevage et berceau de races réputées, le Pays d'Argentan est le fief du cheval. Le Haras National du Pin, à une quinzaine de kilomètres, est l'un des sites les plus prestigieux de la région.

La cité argentanaise a conservé au fil des siècles des monuments remarquables tels que la Tour Marguerite, la Chapelle St-Nicolas, le Château, les églises St-Martin et St-Germain, ainsi que de nombreux hôtels particuliers.



dentelles du monde entier et offre chaque année une programmation riche en événements.

Ville de culture, Argentan est la terre natale du peintre Fernand Léger. Sa démarche artistique a inspiré les travaux de rénovation de la gare d'Argentan et du Centre hospitalier. Des fresques en son honneur ont également été réalisées à divers endroits. Un projet d'aménagement de sa maison d'enfance est à l'étude.



La Médiathèque, lieu de vie incontournable, organise de multiples animations culturelles.

« Ville et Métiers d'Art », Argentan a su préserver un des fleurons de son patrimoine : la dentelle à l'aiguille au Point d'Argentan. Les Bénédictines de l'Abbaye Notre Dame perpétuent cet art délicat dont elles ont conservé le secret. Le textile est également à l'honneur à la Maison des Dentelles : ce musée présente une riche collection permanente de



Ville moderne et dynamique, Argentan mise sur le sport, offrant ainsi de nombreuses infrastructures, et le multimédia (Ville Internet 5 @).

Le promeneur pourra découvrir, à pied ou en calèche, les berges de l'Orne, les parcs et jardins fleuris de la ville, classée « Ville 3 Fleurs », et ses rues pleines de charme. Les foires, les marchés de producteurs et les nombreux commerces font d'Argentan un pôle commercial animé.

## OFFICE DE TOURISME ARGENTAN INTERCOM

Chapelle Saint-Nicolas  
Place du Marché  
61200 Argentan  
Tél. : 02 33 67 12 48  
[tourisme@cc-argentan.fr](mailto:tourisme@cc-argentan.fr)  
[www.facebook.com/argentanintercom/](http://www.facebook.com/argentanintercom/)

# LES 3 FONCTIONS DE LA FORÊT ET 3 MISSIONS DE L'ONF EN FORÊT DOMANIALE DE GOUFFERN

## FONCTION DE PRODUCTION

Le bois est un matériau indispensable au quotidien (meubles, chauffage, construction etc...). En mobilisant et commercialisant des bois, l'ONF approvisionne une filière de transformation du bois et permet ainsi de répondre aux besoins de la société. Suivant les essences et la qualité des bois, les débouchés sont différents. Pour l'essentiel, la forêt domaniale de Gouffern produit du chêne (pour la menuiserie, la charpente, le chauffage) et du hêtre (pour le déroulage, le chauffage).



En Gouffern, 5 000 m³ de bois sont récoltés en moyenne chaque année, correspondant à l'accroissement naturel annuel de la forêt.



## FONCTION ÉCOLOGIQUE

La forêt domaniale de Gouffern présente une biodiversité intéressante. Elle résulte essentiellement de la présence de biotopes de type lisières, ruisseaux etc. et de la richesse des sols. De plus, cette forêt est caractérisée par l'habitat de type chênaie pédonculée subatlantique à primevère élevée qui constitue une vraie rareté en Normandie. On y trouve également un important cortège de mares qui constitue un réservoir de biodiversité important, ainsi que plusieurs stations de plantes rares et/ou protégées (épipactis pourpre, ornithogale des Pyrénées et jonquille etc.).

La biodiversité est prise en compte par de bonnes pratiques de la sylviculture, au quotidien (planification des chantiers en fonction du cycle biologique des espèces, conservation d'arbres morts, respect des zones identifiées comme remarquables lors des chantiers, diversification des arbres —taille et espèces - en lisière et aux abords des mares et cours d'eau etc.). En parallèle, des mesures spécifiques et ciblées sont mises en œuvre comme par exemple l'entretien ou la restauration des mares.



Les sous-bois à jonquilles constituent une particularité en forêt domaniale de Gouffern. Pour rappel, il est interdit d'arracher les bulbes et racines (cette espèce est protégée par arrêté préfectoral de l'Orne du 25/03/94) ; seule la cueillette limitée à un bouquet est tolérée.



La forêt domaniale présente un grand réseau de mares qui constitue une biodiversité importante (tritons, libellules...), en plus de celle forestière. Elles sont entretenues, voire restaurées dans certains cas.



On compte en Gouffern, plusieurs stations de plantes rares ou protégées. L'une d'entre elles, le lichen pulmonaire a été répertorié récemment.

## FONCTION SOCIALE

La forêt est un espace de nature privilégié qui accueille des publics nombreux et diversifiés. Bien qu'en contexte rural et peu peuplé, la forêt domaniale de Gouffern est très fréquentée compte tenu de sa proximité avec la ville d'Argentan (5 km) et de ses attraits particuliers : quiétude due à l'absence de route forestière ouverte à la circulation publique, sous-bois à tapis de jonquilles... Les noms de canton, des routes et carrefours constituent également une véritable richesse culturelle (rappel d'activités, de personnages et événements marquants).

Afin de la rendre accueillante pour tous les usagers, des actions sont réalisées : mise à disposition et entretien d'équipements : sentier sportif, aires de parking aux points d'accès principaux, panneaux d'information... Les sentiers de grande randonnée (19.3 km) et de petite randonnée (12 km) sont également entretenus.



Sentiers de randonnée

Animation nature

## PARTENAIRES

Pour les fonctions écologique et sociale, certaines actions sont mises en œuvre grâce à des partenariats avec le Conseil départemental de l'Orne, les milieux naturalistes et la ville d'Argentan.

Cette plaquette a été co-réalisée et co-financée par l'ONF et la ville d'Argentan

# INFOS PRATIQUES

## CHARTRE DU PROMENEUR EN FORÊT DOMANIALE

Pour que l'aventure soit belle et se déroule en toute sécurité, gardez à l'esprit quelques règles simples .

Pour une forêt propre, J'emporte mes déchets		Je reste sur les pistes et chemins sans pénétrer dans les parcelles en régénération. Je n'emprunte que les Chemins balisés adaptés à mon activité.
Je ne fais pas de feu en forêt. La cueillette de certaines espèces est interdite.		Je tiens mon chien en laisse pour ne pas déranger la faune sauvage en période de reproduction, et par respect des promeneurs.
Elle peut être tolérée pour d'autres mois doit rester modérée		Je ne stationne pas devant les barrières que j'ai ouvertes. Je ne stationne pas devant les barrières afin de faciliter l'intervention éventuelle des secours.
J'attache mon cheval à une corde tendue entre deux arbres ou aux équipements prévus à cet effet pour éviter l'écorçage des arbres. Le galop se pratique en dehors des chemins empietés.		Les engins motorisés ne sont autorisés que sur les routes ouvertes à la circulation.
Je respecte les usagers de la forêt. Lorsque je croise des randonneurs à pied, je ralentis l'allure et je reste courtois		Je respecte les limitations de vitesse, les aires de stationnement, les routes forestières fermées. J'adapte ma vitesse à la configuration du terrain.
En période de chasse, je consulte les calendriers des jours de chasse affichés en forêt, et j'évite alors les zones de battues.		Je reste prudent lors de la traversée des routes.
La forêt est un milieu naturel qui peut être dangereux. Je m'assure des bonnes conditions météorologiques avant de partir ; Je prends des précautions vis à vis des parasites (tiques...)		

## CHARTRE DU RAMASSEUR DE CHAMPIGNONS

La cueillette des champignons est réglementée par des arrêtés préfectoraux dans toutes les forêts domaniales de l'agence territoriale d'Alençon : Orne, Manche, Calvados.

Je sais que la cueillette des champignons est interdite tous les mardis et jeudis (même fêtes)		Je n'emprunte pas les routes forestières fermées en véhicules motorisés. Je ne stationne pas devant les barrières
J'utilise des outils coupants pour ne pas arracher le mycélium		Je ne pénètre pas dans les parcelles de jeunes arbres
Je ne détruis pas les champignons non comestibles		Je ne pénètre pas dans les enceintes de chasse et à proximité immédiate de celles-ci
Je modère ma cueillette en me limitant à un panier par jour et par personne		Je laisse les animaux en paix et respecte la nature : les chiens sont tenus en laisse
Je cueille uniquement pour ma consommation familiale. La vente est interdite		Je ne pénètre pas dans les parcelles où des travaux forestiers sont en cours

Les deux chartes sont affichées en forêt et sont téléchargeables à partir du site internet [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

## CHANTIERS

Les chantiers d'exploitation et de travaux sont interdits au public.

## CHASSE

La chasse fait partie intégrante de la gestion forestière. Elle permet de réguler les populations de cerfs, chevreuils et sangliers avec pour objectif de rechercher un équilibre entre la forêt et la grande faune. Pour votre sécurité, consultez les calendriers de chasse. Ils sont affichés en forêt et sont téléchargeables depuis le site internet.

## ORGANISATION DE MANIFESTATIONS COLLECTIVES EN FORÊT DOMANIALE

Toute manifestation collective doit être autorisée par l'ONF, représentant l'État propriétaire. En amont de toute autre démarche administrative, il vous appartient donc d'effectuer une demande d'autorisation auprès de l'ONF (formulaire téléchargeable depuis le site internet de l'ONF).

## VISITES GUIDÉES

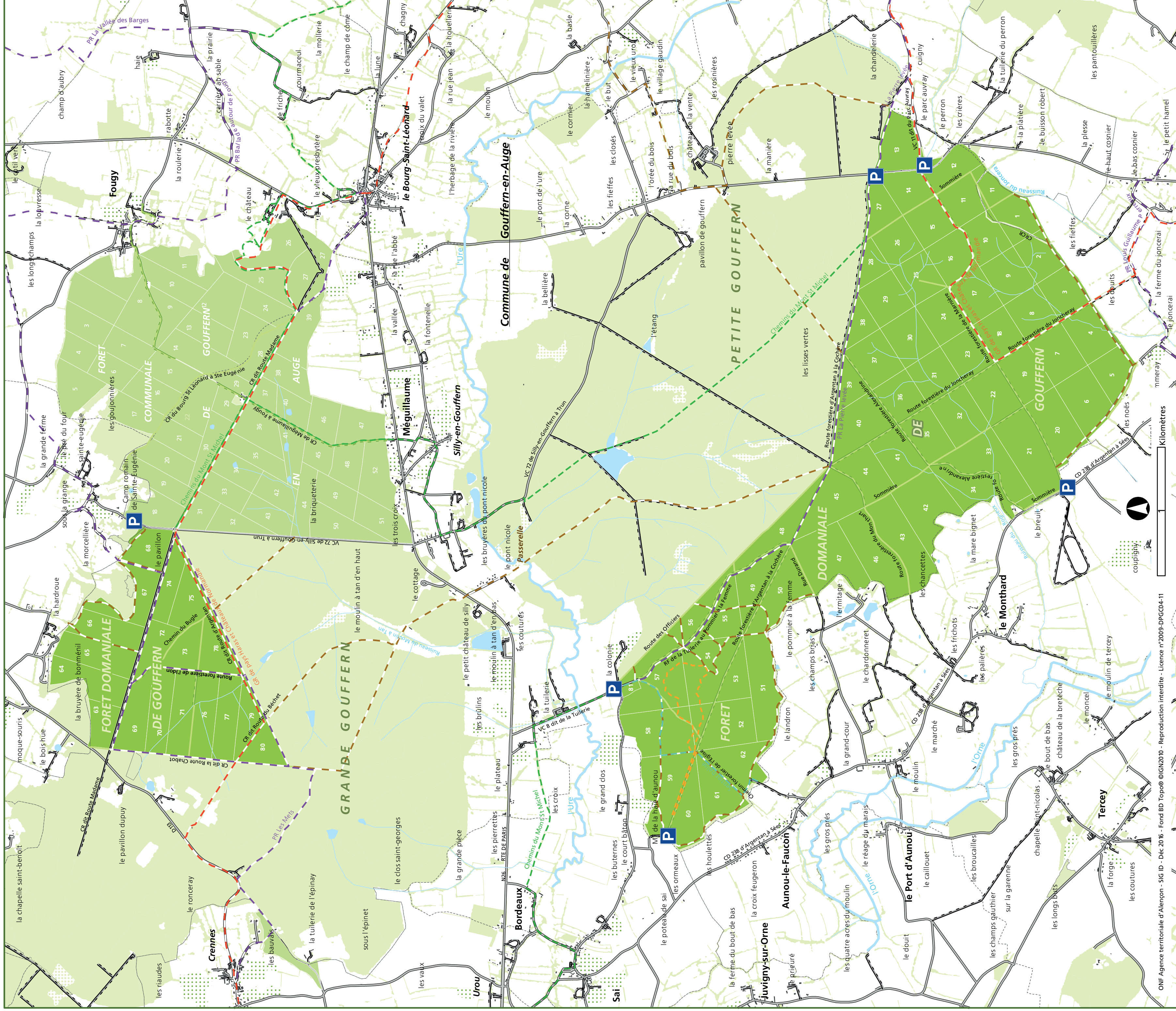
Possibilité d'organiser une visite, pour un groupe, guidée par un forestier de l'ONF. Renseignements et devis auprès de l'Unité territoriale du Bocage.

## RENSEIGNEMENTS

Contact ONF local (Unité territoriale du Bocage)  
Tél. : 02 33 37 23 17

Contact ONF Agence territoriale d'Alençon  
Tél. : 02 33 82 55 00 - Mèl : [at.alencon@onf.fr](mailto:at.alencon@onf.fr)  
Site internet : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)





**P** PARKING

**PARCOURS SPORTIF**  
 2,2 km environ - 20 stations dont 13 agrés  
 point départ : long 0.0478163  
 lat 48.7361923

--- SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE  
 --- SENTIER DE PETITE RANDONNÉE  
 --- AUTRES SENTIERS BALISÉS  
 --- AUTRES SENTIERS PEDESTRES ET VTT

50 PARCELLAIRE FORESTIER  
 --- LIMITE COMMUNALE  
 --- ROUTE OUVERTE À LA CIRCULATION  
 --- ROUTE EMPIÈRÉE OUVERTE À LA CIRCULATION

--- ROUTE EMPIÈRÉE FERMÉE  
 --- À LA CIRCULATION  
 --- SOMMIÈRE